



Frontière naturelle qui délimite, au sud, les communes de Chaillac-sur-Vienne et de Saillat-sur-Vienne, la Gorre, qui prend sa source à l'est de Châlus, permit, du moyen-âge jusqu'au début du XX^{ème} siècle, à bien des moulins de fonctionner le long de ses 40 km, La rivière était également utilisée par la maîtresse de maison pour y faire sa lessive. Les hommes y faisaient des pêches miraculeuses et les enfants s'y baignaient ou y dénichaient les écrevisses et les grenouilles. Les bords de rivières demeurent, surtout par fortes chaleurs, des lieux de promenade très appréciés, comme ici aux alentours du moulin de la Guérillerie.